Arreſt de la Cour
DE PARLEMENT,

PORTANT QVE LES ARRESTS de ladite Cour, & Ordonnances des Commiſſaires commis pour les taxes, ſeront executez, & les Gens d'affaires & Traictans contraint au payement deſdites Taxes par empriſonnement.

Du treiziéme Fevrier mil ſix cens quarente-neuf.



A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy.

M. DC. XLIX.

Auec Priuilege de ſa Majeſté.



EXTRAICT DES REgiſtres de Parlement

CE jour la Cour toutes les Chambres aſſemblées, deliberant ſur l'eſtat des affaires preſentes, A ARRESTE' & ordonné que les Arreſts de ladite Cour, & Ordonnances des Commiſſaires commis pour les Taxes, ſeront executez, & les Gens d'affaires & Traitans contraints par priſon au payement deſdites Taxes, & ſauf à les taxer de nouueau s'il y eſchet. FAIT en Parlement

le trentiesme Fevrier mil six cens quarente-neuf.

Signé, DV TILLET.

Collationné à l'Original par moy Conseiller Secretaire du Roy & de ses Finances.